

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-sept, le 3 mars à 17 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni, dans les locaux administratifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à Bernay 27300 – 299 rue du Haut des Granges, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 février 2017

Nombre de membres	
En exercice : 21	
Présents : 17	
Votants : 19	

Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BLOTIERRE, Mme VANDERHOEVEN, M. ANTHIERENS, Mme VATINEL, Mme BINET, M. MALHERBE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, M. DELAMARE, M. MALARGÉ, Mme GOETHEYN, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PENVEN, M. ARNAUD, M. GRIHAULT, M. KAREB, Mme ERARD.
Étaient absents : M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, M. PALADE, Mme ERARD, Mme CASEY,

Pouvoirs : Mme TERRASSE a donné pouvoir à M. ANTHIERENS, M. PALADE a donné pouvoir à Mme BINET.

PRÉFECTURE DE L'EURE

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BINET

- 8 MARS 2017 -
ARRIVÉE

Objet : Élection du Vice-Président du C.I.A.S.

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, en date du 13 janvier 2017, désignant le collège des administrateurs élus en son sein ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie portant nomination des membres du C.I.A.S. ;

Monsieur le Président rappelle que Monsieur André ANTHIERENS, par délibération du conseil communautaire du 13 janvier 2017, a été nommé Vice-Président en charge du C.I.A.S.,

Il convient de procéder à l'élection du Vice-Président du C.I.A.S., aussi Monsieur le Président invite les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature.

Considérant que M. André ANTHIERENS s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président du C.I.A.S.,

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à l'élection du Vice-Président.

↪ Monsieur André ANTHIERENS obtient l'unanimité des votes.

⇒ **Le Conseil d'Administration, après avoir procédé à son élection, a élu Monsieur André ANTHIERENS Vice-Président du Conseil d'Administration du CIAS.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

